

**REGISTRE PUBLIC
DES DÉCLARATIONS DES DONS ET AUTRES AVANTAGES
PAR UN OU DES MEMBRES DU CONSEIL**

**ARTICLE 6 DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE
ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

Date	Nom du membre du conseil	Fonction au sein du conseil	Provenance	Détail sur le don ou l'avantage	Valeur estimée
	Rolland Camiré	maire	Aucun don et avantage		
	Sylvain Côté	Conseiller #1	Aucun don et avantage		
	Philippe Verly	Conseiller #2	Aucun don et avantage		
	Gilles Perron	Conseiller #3	Aucun don et avantage		
	Sylvain Côté	Conseiller #4	Aucun don et avantage		
	Jonathan Morin	Conseiller #5	Aucun don et avantage		
	Johanne Maurice	Conseillère #6	Aucun don et avantage		
	Marie-Céline Corbeil	Directrice générale	Aucun don et avantage		

Déposé à la séance du conseil du : 4 décembre 2023


Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière 4 décembre 2023
Date